



Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (la « SICAV »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LBPAM ISR OBLI REVENUS

## FR0010295295

**Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE**

**Société d'Investissement à Capital Variable (« SICAV ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français et respectant les règles d'investissement de la directive 2014/91/UE**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV relève de la classification "Obligations et autres titres de créances libellés en euro". LBPAM a délégué à OSTRUM ASSET MANAGEMENT la totalité de la gestion financière du portefeuille de la SICAV.

Son objectif de gestion est double : (i) chercher à distribuer un revenu trimestriel tout en obtenant, sur la période de placement recommandée supérieure à 4 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans ; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

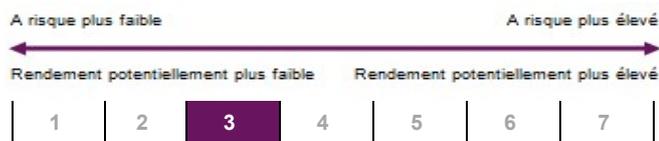
La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans. La gestion est discrétionnaire de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et ICE BofAML Euro HY Constrained, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplcation (comme expliqué ci-avant). La SICAV est principalement investie en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie « Investment Grade ») en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ou de notation jugée équivalente par Ostrum. Selon la même méthodologie et dans un but de diversification, la SICAV peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3, dits "non Investment Grade" ou de notation jugée équivalente par Ostrum, dans la limite de 10% de l'actif net. La SICAV peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres "non Investment Grade" ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net. La SICAV peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, la SICAV peut également investir en parts ou actions d'OPC. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, Ostrum privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de LBP AM.

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net de la SICAV. La SICAV peut recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture ou d'exposition. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. La SICAV peut par ailleurs investir, dans la limite de 10% de l'actif net, titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de pays émergents.

La durée de placement recommandée est de 4 ans minimum. La SICAV est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation et/ ou de distribution. Les rachats d'actions sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette SICAV étant principalement investie en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés), le niveau de risque associé à cette SICAV est 2.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) : la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels la SICAV est investie.

### FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"><li>■ 1 % ; taux maximum.</li><li>■ Néant pour les souscriptions effectuées par un actionnaire consécutives à une demande de rachat d'actions de la SICAV distribuées par</li></ul>

	les mêmes réseaux (dans la limite de ce rachat arrondi par excès).
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu	

de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.  
L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

#### Frais prélevés par la SICAV sur une année

Frais courants 0,99 % TTC.

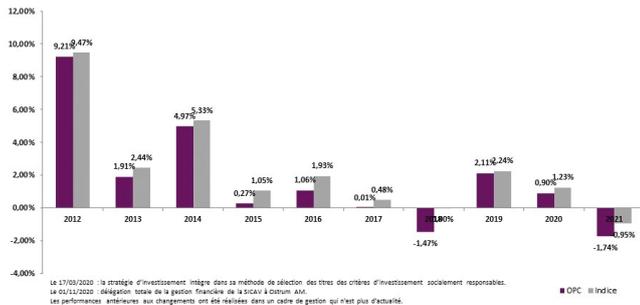
#### Frais prélevés par l'SICAV dans certaines circonstances

Commission de performance Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La SICAV a été créée le 20 septembre 1984.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS BANK. **Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SICAV :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de la SICAV, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) et/ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS). **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la Société de Gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr). La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV. **Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat de la SICAV peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur. La présente SICAV n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.  
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 avril 2022.